



Mode de vie 2026-2027



**POLYVALENTE
LOUIS-
SAINT-LAURENT**

Modifié et approuvé par le conseil
d'établissement le 16 juin 2026

Philosophie et fondements

Afin d'offrir un enseignement de qualité et un milieu de vie inclusif, chaleureux et humain, nous avons conçu un Mode de vie qui balisera nos interactions, comme équipe-école, élèves et parents, et nous permettra d'être une école stimulante où l'élève actualisera son plein potentiel pour devenir une personne citoyenne engagée.

Nous avons pour objectif d'offrir à tous les élèves une Cité-école dans laquelle ils sauront trouver réponse à leurs besoins particuliers et pourront s'ancrer auprès d'adultes qui croient en chacun d'eux et les accompagneront avec saine fermeté, empathie et bienveillance.

Nous avons le désir que les adultes, qui composent l'équipe éducative (équipe-école) de la Cité-école Louis-Saint-Laurent, soient, à l'image de ces adultes qui ont marqué nos parcours, des modèles positifs qui prennent soin des autres, font respecter les règles, dirigent, rassurent, défendent et protègent. Qu'ils soient les personnes qui savent et donnent les réponses, mais encore plus, qui soient la réponse pour nos jeunes.

Nos valeurs

Ici, nous définissons le mot **valeur** comme une balise qui dicte une conduite jugée fondamentale dans un contexte ou une organisation et qui est appelée à évoluer en fonction des besoins et croyances du milieu.

Respect	Valeur fondamentale qui consiste à reconnaître, considérer et traiter autrui, soi-même et l'environnement avec dignité, considération et bienveillance.
Intégrité	Valeur morale qui consiste à agir de manière honnête, juste et cohérente, avec les principes et valeurs communes et ses responsabilités, en assumant les conséquences de ses actes.
Ouverture	Valeur ou attitude qui consiste à être réceptif aux idées, points de vue et expériences nouvelles ou différentes de la mienne. Elle se manifeste par une curiosité sincère, une volonté d'apprendre et une capacité de remettre en question ses propres croyances et certitudes.

Rôles de chacun

LE PARENT

Le parent est responsable de :

- prendre connaissance du mode de vie et **faire équipe** avec l'école et son enfant dans son application;
- s'assurer de la **présence en classe** de son enfant;
- faire le **suivi scolaire** et prévoir des moments d'études de qualité pour son enfant;
- favoriser un **équilibre** de vie travail, école, vie personnelle pour son enfant.

L'ÉLÈVE

L'élève est responsable de **participer activement à sa réussite**. Pour ce faire, il doit :

- respecter le mode de vie;
- être présent en classe;
- être disposé pour apprendre;

- poser des questions;
- utiliser les ressources mises à sa disposition (scolaires, psychosociales, etc.);
- choisir de bons amis;
- prendre soin de son hygiène de vie.

L'ÉCOLE

Le personnel de l'école s'engage à **accompagner** les élèves dans les apprentissages des comportements à développer et à intervenir de façon **cohérente**, empathique et bienveillante dans une démarche de **saine fermeté**.

L'école est responsable :

- **d'appliquer** le mode de vie;
- de donner un enseignement de **qualité**;
- de donner un **soutien** à l'élève :
 - Période d'étude
 - Récupération le midi
 - Clinique maths-français-anglais
 - Professionnels
 - TES, intervenant en toxicomanie
 - Donner de l'information concernant les partenaires externes
- d'assurer un milieu de vie stimulant et **sécuritaire** :
 - Activités parascolaires
 - Activités sportives (RSEQ)
 - Activités culturelles
 - Journées thématiques
 - Voyages
 - Locaux thématiques
 - Locaux répondant aux besoins spécifiques
 - Autres

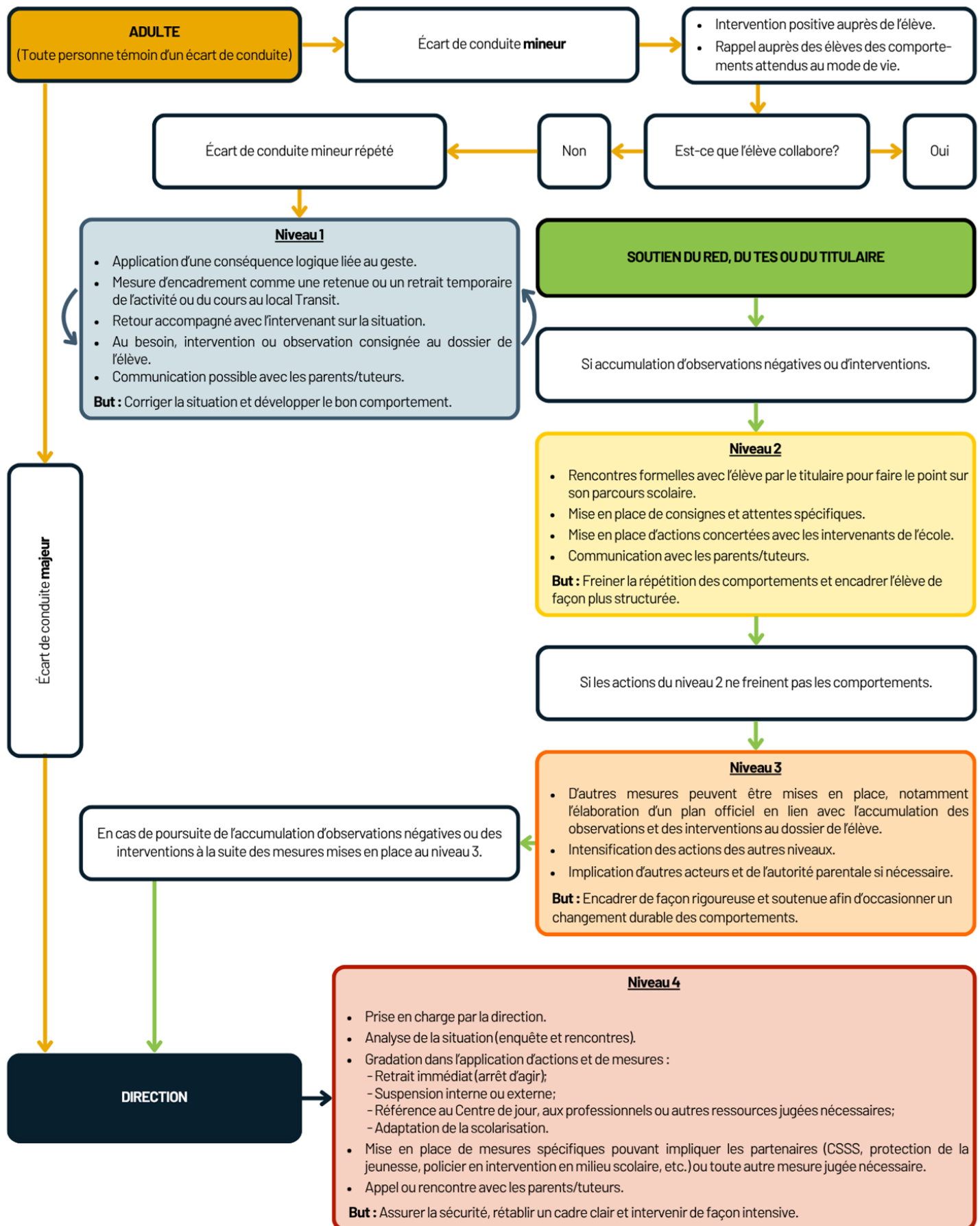
Comportement à développer à Louis-Saint-Laurent

1. Respect	2. Intégrité	3. Ouverture
1.1. Je respecte les règles de la société. 1.2. Je communique en utilisant un langage verbal et non verbal approprié avec les autres. ¹ 1.3. Je prends soin de mon matériel et de celui des autres et je respecte les équipements et les lieux de la Cité-école. 1.4. Je m'habille de façon adaptée au contexte scolaire en respectant le code vestimentaire.	2.1. J'arrive à l'heure à l'endroit prévu. 2.2. J'ai en ma possession tous les outils et le matériel nécessaires et ils sont prêts à être utilisés. 2.3. Je prends des décisions et j'adopte des comportements qui favorisent l'apprentissage et la réussite scolaire. 2.4. J'effectue mon travail, mes tâches et mes évaluations adéquatement selon les consignes, les exigences et les échéances qui sont demandées.	3.1. Je suis ouvert à entendre et à m'enrichir du point de vue des autres. 3.2. Je collabore avec tous les adultes. 3.3. Je respecte les personnes, leur image et la diversité. 3.4. J'utilise les ressources d'aide à ma disposition. 3.5. J'adopte de saines habitudes de vie. 3.6. Je fais des choix qui contribuent à ma confiance en moi et à mon développement personnel.

¹ Depuis janvier 2026, il est obligatoire pour tous les élèves de vouvoyer le personnel scolaire et d'utiliser les appellations « Madame » ou « Monsieur » lorsqu'ils s'adressent à celui-ci.

1. Respect	2. Intégrité	3. Ouverture
1.5. J'adopte des comportements favorisant un climat harmonieux et sécuritaire dans l'école. 1.6. Je respecte les règles de classe pour contribuer à un climat propice aux apprentissages.	2.5. J'assume mes erreurs et les conséquences qui en découlent. 2.6. J'utilise les appareils électroniques en respectant le <i>Règlement concernant l'utilisation des appareils électroniques sur le territoire de l'école.</i> 2.7. J'agis en tant que citoyen écoresponsable.	3.7. Je développe mon ouverture et ma curiosité sur le monde qui m'entoure. 3.8. Je développe mon esprit critique et j'exprime mon opinion en respect de celle des autres. 3.9. Je participe pleinement aux activités de la vie scolaire.

Gradation des interventions et de l'accompagnement



Écarts de conduite

L'ensemble des comportements définis ici s'appliquent à l'école, dans le transport scolaire, en stage ou lors de sorties éducatives.

Écarts de conduite MINEURS

Un écart de conduite mineur (indisciplines et incivilités) concerne la gestion quotidienne de la classe ou de l'école.

Les manquements mineurs sont des comportements qui dérangent et perturbent (courir, se bousculer, etc.).

Exemples d'écarts de conduite mineurs :

- Refus de conséquences;
- Non-respect des consignes;
- Vêtements inappropriés selon le code vestimentaire;
- Retard;
- Possession de matériel électronique pendant les heures de classe;
- Possession de matériel non nécessaire ou inapproprié en classe;
- Oubli du matériel scolaire nécessaire et suffisant;
- Perturbation du déroulement d'un cours;
- Perte de temps;
- Bavardage;
- Argumentation;
- Course ou cris lors des déplacements;
- Altercations entre individus (bousculade, chicane);
- Nuit à la propreté des lieux;
- Geste, langage ou ton inapproprié;
- Tricherie ou plagiat à une évaluation.

Écarts de conduite MAJEURS

Un écart de conduite majeur est **une atteinte grave à la personne** ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Un danger (pour soi, les autres ou l'environnement).

Une infraction à une loi (code criminel ou civil).

Une entrave à la sécurité que doit nécessairement assurer l'école à toute personne sur son territoire. À cet égard, une fugue de l'école est considérée comme un manquement majeur, puisqu'elle constitue un danger pour l'élève en fuite.

Les manquements majeurs sont des comportements graves (menace, agression physique, vandalisme, intimidation, etc.).

Exemples d'écarts de conduite majeurs :

- Violence :
 - Agressions physiques à main nue ou à main armée;
 - Agressions verbales dégradantes et terrorisantes;
 - Attitudes, propos ou écrits méprisants, humiliants;
 - Menaces à l'intégrité de la personne;
 - Actes ou propos diffamatoires;
 - Agressions à caractère sexuel;
 - Intimidation, cyberagression, sextorsion, corruption ou exploitation de la personne;
 - Discrimination sous toutes ses formes (fondée sur la race, la religion, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, un handicap, l'homophobie);
 - Atteintes aux biens des personnes (vol, vandalisme);
 - Etc.
- Fugue (départ non autorisé où l'adulte, de l'école ou les parents, n'est plus en mesure d'assurer la sécurité de l'élève)(ex. : idées suicidaires ou homicidaires imminentes, détresse psychologique ou désorganisation importante);
- Fume ou vapote dans l'école ou sur les terrains de l'école;
- Prise, possession ou vente de drogue ou d'alcool;
- Port d'arme ou imitation d'arme à feu;
- Refus d'obéir à la demande d'un membre du personnel **qui a un impact sur la sécurité**;
- Piratage du système informatique de l'école.